



## Avis aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année des Mastères Professionnels

### (3<sup>ème</sup> Vague)

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants des mastères professionnels que les délais de **dépôt** des mémoires sont fixés pour la période **du 27 Octobre 2025 au 31 Octobre 2025**

**Les soutenances** pour cette vague auront lieu durant la période **du 11 Novembre 2025 au 22 Novembre 2025**.

L'étudiant est tenu de déposer

1. une version électronique (**PDF**) sur la plateforme de stage dans ces délais.
2. **4 exemplaires** de son mémoire au service des stages le **03-11-2025**.

La procédure de dépôt sur la plateforme (lien : <https://ihec.ens-sup-stage.com>) passe par les étapes suivantes :

**Etape1:** Autorisation de dépôt délivrée par l'encadrant universitaire (sur plateforme)

**Etape 2:** Une fois l'étudiant ait l'autorisation de dépôt de la part de son encadrant universitaire, il doit accéder à son compte sur la plateforme pour déposer son mémoire (format PDF) ainsi que les papiers nécessaires (les scanner et les déposer) :

- ✓ Attestation de stage (en version PDF)
- ✓ Fiche d'évaluation technique (à télécharger depuis la plateforme, la faire remplir par l'encadrant professionnel, et doit obligatoirement comporter sa signature et son cachet) (en version PDF)
- ✓ Le mémoire (en version PDF)
- ✓ تصريح بعدم الانتحال (à télécharger depuis la plateforme, le remplir par l'étudiant et le signer) (en version PDF)

✚ La page de garde est téléchargeable sur le site de l'IHEC.

✚ Il faut noter que l'acceptation des mémoires ainsi que la désignation des jurys de soutenance passent par les commissions des différents mastères.

La Directrice des stages

Sameh BORGHI ZOUARI  
Directrice des Stages  
Institut des Hautes Etudes  
Commerciales de Sfax